

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2012019

Signataire : SD/AD

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

**OBJET : Cession du bien en totalité situé 3 rue Pierre Curie à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 116, au profit de la SCI TING FRERES ou tout substitué.**

**EXPOSE :**

Le maire a, par décision de préemption n° 101 du 12 avril 2012, fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien en totalité (atelier et bureaux) situé 3 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 116 d'une superficie de 431 m<sup>2</sup> au prix de 230.000 €, en ce non compris la commission d'agence d'un montant de 30.000 € à la charge de l'acquéreur soit un total de 260.000 €.

Il s'agit d'un bien en totalité à usage professionnel (atelier et bureaux) d'une superficie de 270 m<sup>2</sup> sur deux niveaux.

Il est proposé de céder ce bien à la SCI TING FRERES ou tout substitué afin de constituer une réserve foncière permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat, notamment par la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale, et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an.

La SCI TING FRERES s'est engagée à réaliser une opération de cinq duplex conformes aux prescriptions de la Commune et de Plaine Commune en matière de construction de logements, et ce en fonction des contraintes liées aux bâtiments existants et à leurs qualités intrinsèques.

Par courrier en date du 18 mai 2012, la SCI TING FRERES s'est engagé à acquérir ce bien au prix d'acquisition par la commune soit 260.000 €, majorés des frais notariés d'acquisition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession du bien en totalité situé 3 rue Pierre Curie à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 116, d'une superficie de 431 m<sup>2</sup>, au profit de la SCI TING FRERES, ou tout substitué, au prix de 260.000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

**Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2012019**

**Signataire : SD/AD**

**OBJET : Cession du bien en totalité situé 3 rue Pierre Curie à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 116, au profit de la SCI TING FRERES ou tout substitué.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 25 mars 2012 ;

Vu la décision de préemption n°101 du 12 avril 2012 ;

Vu la lettre de la SCI TING FRERES du 18 mai 2012 ;

Vu le courrier de la Commune du 5 juin 2012 ;

Considérant l'intérêt de céder le bien en totalité (atelier et bureaux), situé 3 rue Pierre Curie à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 116, au profit de la SCI TING FRERES afin de constituer une réserve foncière permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat, notamment par la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale, et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an ;

Considérant que la SCI TING FRERES s'est engagée à y réaliser une opération de cinq duplex conformes aux prescriptions de la commune et de Plaine Commune en matière de construction de logements et ce en fonction des contraintes liées aux bâtiments existants et à leurs qualités intrinsèques ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de céder le bien en totalité situé 3 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 116 d'une superficie de 431 m<sup>2</sup> au profit de la SCI TING FRERES.

**FIXE** le prix de cession à 260.000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué